

Félix Turgeon, avocat
Ligne directe : (514) 598-3811
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : fturgeon@gazmetro.com

Montréal, le 22 décembre 2003

PAR COURRIEL ET PAR TÉLÉCOPIEUR

Me Anne Mailfait
Secrétaire adjoint
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET: R-3510-2003 (D-2003-180)
Prix du transport et de l'équilibrage
N/dossier : 312-00192

Chère consœur,

Vous trouverez, ci-joint, copie de l'ordonnance TGI-07-2003 de l'Office national de l'énergie, laquelle modifie les tarifs de TransCanada Pipelines Limited sur une base provisoire, à compter du 1^{er} janvier 2004.

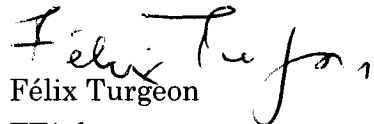
Conséquemment, les prix des services de transport et d'équilibrage du distributeur SCGM doivent être ajustés pour refléter le coût réel de l'acquisition et ce, conformément à ce que prévu aux clauses 2.1 des tarifs de transport et d'équilibrage (pages 17 et 21 du texte des *Tarifs au 1^{er} octobre 2003*).

Vous trouverez, à cet égard, ci-joint une page 17 du texte des *Tarifs* où les taux prévus à la clause 2.1 du tarif de transport ont été modifiés en conséquence de l'ordonnance de l'Office national de l'énergie. Nous joignons également les annexes détaillant les coûts de transport et de l'équilibrage, ainsi que le calcul des taux de transport.

Quant au tarif d'équilibrage, SCGM suggère de créer un compte de frais reportés pour le montant de réduction ainsi engendré de 234 000 \$ et ce, pour les raisons qui avaient été expliquées au dossier tarifaire 2002 (R-3463-2001), notamment à la pièce SCGM-10, document 1, section 4.4.

Malgré le court délai occasionné par la période des Fêtes, nous apprécierions grandement recevoir tout commentaire sur la présente au plus tard mardi, le 30 décembre, à 12h00 et ce, afin de permettre la facturation appropriée en temps opportun, incluant un encart de facturation expliquant les changements à la clientèle.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.


Félix Turgeon
FT/cd

c. c.: **Par courriel seulement à tous les procureurs des intervenants de R-3510-2003**

| | |
|---|--|
| M ^e Marc Laurin (Direct Energy) | Monsieur Razi Shirazi (GRAME) |
| M ^e Éric Couture (UMQ) | M ^e André Turmel (FCEI) |
| M ^e Louise Tremblay (Gazifère) | M ^e Dominique Neuman (SÉ/AQLPA) |
| M ^e Nicolas Plourde (ACIG) | M ^e Eve-Lyne H. Fecteau (ROEE) |
| M ^e Pierre Tourigny (Option Consommateurs) | Monsieur Jean Lacroix (RNCREQ) |
| M ^e F. Jean Morel (HQ) | M ^e Claude Tardif (UC) |
| M ^e Michel Davis (CERQ) | |